

Fiche info financière assurance-vie pour la branche 21

Terme Fixe¹

Type d'assurance-vie	La Terme Fixe est une assurance vie avec rendement garanti et une participation bénéficiaire.																				
Garanties	<p><u>Garanties principales</u> * Le capital épargne contractuel ainsi que la participation bénéficiaire sont payables au terme prévu au contrat et ce que l'assuré soit en vie ou décédé.</p> <p><u>Garanties complémentaires</u> * Assurance contre le risque d'invalidité (ACRI): remboursement de prime suite à une maladie ou un accident. * Assurance contre le risque d'accident (ACRA): capital complémentaire si décès ou 100% invalidité physiologique permanente des suites d'un accident. * Assurance contre le risque d'accident Plus (ACRA Plus): capital complémentaire si décès et/ou invalidité physiologique permanente des suites d'un accident.</p>																				
Public cible	Formule idéale d'épargne enfant.																				
Rendement	<p><u>Taux d'intérêt garanti</u> * Taux d'intérêt garanti de 2,5% garanti sur toutes les primes de la garantie principale. Pour l'augmentation de la prime, c'est le taux d'intérêt garanti au moment de l'augmentation qui est applicable</p> <p><u>Participation bénéficiaire</u> * Participation bénéficiaire classique: attribution annuelle (voir conditions générales).</p>																				
Rendement du passé	<p>Participation bénéficiaire (PB).</p> <p>Les pourcentages de PB sont d'application sur la valeur de rachat théorique à l'échéance principale de l'année d'attribution de la PB. Les pourcentages sont valables pour des valeurs de rachats théoriques égales ou supérieures à € 15.000.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Année</th> <th colspan="2">Taux d'intérêt</th> </tr> <tr> <th>nouveaux contrats</th> <th>PB Classique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">2007</td> <td>2,5%</td> <td>2,0% (*)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,3%**</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">2008</td> <td>2,5%</td> <td>2,0% (*)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,3%**</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">2009</td> <td>2,5%</td> <td>2,0% (*)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,3%**</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) primes annuelles (**) autres fractionnements de primes</p> <p><i>Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur – participation bénéficiaire sous réserve d'approbation de l'assemblée générale.</i></p>	Année	Taux d'intérêt		nouveaux contrats	PB Classique	2007	2,5%	2,0% (*)		1,3%**	2008	2,5%	2,0% (*)		1,3%**	2009	2,5%	2,0% (*)		1,3%**
Année	Taux d'intérêt																				
	nouveaux contrats	PB Classique																			
2007	2,5%	2,0% (*)																			
		1,3%**																			
2008	2,5%	2,0% (*)																			
		1,3%**																			
2009	2,5%	2,0% (*)																			
		1,3%**																			

¹Cette fiche d'information financière décrit les modalités du produit qui s'appliquent au 01/02/2010

Frais d'application * sur la prime commerciale - frais forfaitaires - frais de police - chargement de fractionnement * sur la réserve, inclus les frais de la couverture décès * en cas de résiliation - indemnité de rachat - indemnité de réduction (en cas de non-paiement ou de diminution de primes)	€ 0,75/ par paiement. € 2,5 à l'émission de la police. Aucun si € 60 par mois, € 180 par trimestre, € 360 par semestre ou € 720 par an. Primes annuelles 0%, semestrielles 1,5%, trimestrielles 3,0%, mensuelles 4,4%. Le pourcentage de frais sur la réserve s'élève à 1,44% pour une durée de 40 ans (début du contrat à 25 ans) et 2,42% pour une durée de 20 ans (début du contrat à 45 ans). Le calcul est effectué pour un homme, sous le régime de l'assurance-vie individuelle. L'indemnité de rachat est égale au minimum entre 5% de la valeur de rachat théorique et 1% de cette valeur de rachat théorique multipliée par la durée exprimée en années restant à courir jusqu'au terme, avec toutefois un minimum de € 75. Lorsqu'un rachat s'effectue dans les huit premières années du contrat et le spotrate est supérieur au taux d'intérêt garanti, le taux d'intérêt est remplacé par le spotrate, lié au taux d'intérêt du marché, la durée écoulée du contrat et la durée totale du contrat. En cas de diminution de primes une indemnité de € 75 est portée en compte au moment de la réduction. Par la suite à chaque échéance de la prime prévue initialement, une indemnité correspondant à la diminution de la partie des chargements couvrant la gestion générale des contrats et qui est limitée à 0,5% de la diminution de la prime de réduction.
Durée	La durée minimale est de 5 ans.
Prime	Annuelle, semestrielle, trimestrielle et mensuelle. Prime minimale de € 35/mois, € 100/trimestre, € 175/semestre et € 300/an.
Fiscalité	Avantage fiscal possible en assurance-vie individuelle. Taxe libératoire de 10% sur la réserve, l'année des 60 ans de l'assuré (si contrat souscrit avant le 55 ^e anniversaire du preneur). La participation bénéficiaire est exonérée de taxes. Si les primes ont bénéficié d'une réduction d'impôt, une taxe de 33% sera prélevée en cas de rachat du contrat. Les primes d'une assurance-vie sont soumises à la taxe de prime.
Rachat/Reprise	Par rachat du contrat, on entend la résiliation de l'assurance par le preneur d'assurance. Indemnité de rachat: voir rubrique frais.
Information	<u>Garanties principales</u> Fiche d'information annuelle sur l'évolution de la valeur de rachat ainsi que sur la participation aux bénéfices.